

Adhésion UNCCAS 2012

pour les structures intercommunales de moins de 3150 habitants

Nom de l'établissement

Statut juridique (SIVOM, SIVU, communauté de communes, urbaine ou d'agglomération)

Adresse

BP Code Postal Ville

Tél Fax E-mail

Nombre d'habitants du ressort de l'établissement

Nombre de communes du ressort de l'établissement*

Déclare adhérer à
l'UNION NATIONALE DES CENTRES COMMUNAUX D'ACTION SOCIALE
en qualité de membre associé et s'engage à payer la cotisation annuelle

A

Le

Le président de l'établissement : Cachet de l'établissement :

Tarif

- | | | | |
|-------------------------------------|----------------|---------------------------------|-------------|
| ▪ Cotisation annuelle forfaitaire : | 79,20 € | ▪ Abonnement à ACTES (10 n°) : | 31 € |
| ▪ Abonnements à Mail'hebdo : | Gratuit | ▪ Abonnements supplémentaires : | 29 € |

Contacts

▪ **Le président :** Nom Prénom
E-mail Souhaite recevoir Mail'hebdo

▪ **Le vice-président :** Nom Prénom
E-mail Souhaite recevoir Mail'hebdo

▪ **Le directeur :** Nom Prénom
E-mail Souhaite recevoir Mail'hebdo

Modèle de délibération

Le conseil d'administration de l'établissement

de

Après avoir pris connaissance des statuts et des buts de

l'UNION NATIONALE DES CENTRES COMMUNAUX D'ACTION SOCIALE

considérant l'intérêt pour la structure intercommunale de d'adhérer
à cette association et de bénéficier d'une partie de ses conseils techniques et de ses publications

DECIDE

Art. 1 - d'adhérer à l'UNCCAS dont le siège est situé Villa Souchet - 105 av. Gambetta - BP3 - 75960 Paris Cedex 20

Art. 2 - de payer chaque année le montant de la cotisation statutaire fixé par les instances habilitées de l'Union



Important : attendez votre facture pour paiement

* Merci de bien vouloir joindre à ce bulletin d'adhésion une liste comportant les noms des communes membres.

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à : UNCCAS - Villa Souchet - 105 avenue Gambetta - BP3 - 75960 Paris cedex 20.